

Communiqué de Bernard ACCOYER Président de l'Assemblée nationale

Paris, le 21 février 2008

Bernard ACCOYER se félicite de la fermeté et de la détermination avec lesquelles le **Président de la République** a rappelé sa volonté, ainsi que son action de longue date, de **lutte contre les activités sectaires.**

Depuis plusieurs années, **l'Assemblée nationale a conduit un travail considérable et reconnu en matière d'information, de prévention et de lutte contre les phénomènes sectaires**, sous toutes leurs formes, avec pour but, avant tout, de protéger les personnes en souffrance psychologique victimes de ces dérives.

L'Assemblée nationale a naturellement vocation à **poursuivre son action en la matière, partagée sur tous les bancs de l'hémicycle**, en particulier en mettant à jour la connaissance des phénomènes sectaires, afin de mieux les dénoncer et les réprimer.

Elle continuera à le faire, en **étroite liaison** avec les **organismes publics compétents**, ainsi qu'avec les **associations de victimes et de leurs familles.**

A cet égard, il est indispensable, notamment, que puisse intervenir au plus vite la publication du décret d'application de l'article 52 de la loi du 9 août 2004 prévoyant de renforcer l'information des usagers des psychothérapies sur la formation et la compétence des praticiens auxquels ils se confient.